



# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Date de la convocation : 10/12/2024

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, NERET Florence, Serge RECOLET, FERREUX Morgane, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, Gabriel POULET, Didier ROUMEAS.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Didier ROUMEAS

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

### **1. Ordre du jour :**

- Approbation du PV du 19 novembre 2024
- Impayés
- Demande d'achat d'une parcelle communale
- Plage : bilan des travaux et subvention
- Lotissement : avancée des travaux demande d'achat des parcelles
- Eglise : compte rendu de la visite annuelle et travaux à envisager
- Périmètre de la Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles
- ADMR : les ateliers numériques
- Escalade : devenir des sites.
- Highline : demande d'autorisation d'installation d'une Highline
- Compte rendu des commissions et des délégations
- Questions diverses.

Le PV du 19 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le montant des impayés à plus de trente jours s'élève à 2 319.97€.

### **1. Demande d'achat d'une parcelle communale**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Mulkowski Léon qui souhaite se porter acquéreur d'une partie d'un terrain communal qui longe sa parcelle ZE43 rue du Mattier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, :

- De proposer à Monsieur Mulkowski Léon à l'achat d'un terrain communal d'environ 130m<sup>2</sup> par 10 voix pour et 1 abstention
- De fixer le prix à 45€m<sup>2</sup>, les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur par 8 voix pour et 3 contres.

Un échange de terrain sera proposé pour le parterre de fleur après vérification des propriétés de chacun.

### **2. Plage : bilan des travaux et subventions**

L'entreprise Famy, Lot 1, a réalisé la première partie des travaux ; l'entreprise FCE réalise les plantations des arbres. L'entreprise Bati-pro se doit de commencer au plus vite la construction du poste de secours et de réaliser la rénovation du Snack et des sanitaires. Le conseil municipal demande à Madame le Maire de rappeler, par courrier, à l'entreprise la date butoir de fin de travaux la concernant : 15 mars 2025.

Un courrier sera fait au cabinet ABCD rappelant que les engagements pris en tant que maître d'œuvre pour ces travaux. Monsieur Tourne du cabinet ABCD, ne veut pas assurer le suivi des travaux de bâtiments alors que cette mission était incluse dans la consultation de maîtrise d'œuvre et que le devis présenté répondait à l'appel d'offre.

Concernant la barrière automatique, le conseil municipal est toujours dans l'attente du retour du prestataire. Une communication sera faite sur l'unique moyen de paiement (carte bancaire) du parking à compter de 2025.

Par arrêté préfectoral, Monsieur le Préfet accorde au titre de la DETR 25000€ pour l'aménagement de la plage. Seul le dossier FEDER est en attente ; s'il est accordé, la commune obtiendrait 79% de subventions sur ce projet.

Monsieur EBEL a fait un retour sur la fréquentation des groupes de mineurs pour la saison 2024 : 121 personnes sur une période de 21 jours.

### **3. Lotissement : avancée des travaux et demande d'achat de parcelle**

a) Avancée des travaux : la première réunion de chantier avec l'entreprise TP FOREST se tiendra la 2<sup>e</sup> quinzaine de janvier. L'entreprise pense que la pente d'évacuation des eaux usées n'est pas suffisante et qu'il conviendrait de surélever les lots 2-3 et 4. Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification.

Suite à la décision du conseil municipal du 15 octobre 2025 de valider l'avant-projet présenté par le SIDEC pour la réalisation des réseaux secs, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIDEC se rapportant à ce dossier.

b) Demande d'achat des parcelles : la vente des parcelles ne pourra se faire qu'après le bornage définitif réalisé à la fin des travaux. Cependant le conseil municipal décide d'entériner le principe de la vente du lot 4 à Monsieur Dibling. Tous les autres candidats ont été recontactés, pour l'instant un seul couple a confirmé sa volonté d'acquérir une parcelle. Le conseil municipal décide de communiquer sur les lots à vendre par 3 panneaux et par un article dans la presse.

### **4. Eglise : compte rendu de la visite annuelle et travaux à envisager**

L'entreprise Bodet a réalisé la maintenance annuelle de l'horloge de l'Eglise et a constaté que les bagues d'entraînement du cadran sont cassées. Aucun devis n'a été adressé à la commune pour l'instant.

### **5. Périmètre de la zone de préemption des Espaces Naturels sensibles**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Fassenet, président du conseil départemental du Jura, concernant la création d'une zone de préemption (ZPENS) sur les parcelles de la rive ouest du lac de Chalain. Le conseil municipal donne son accord mais uniquement sur la zone Espaces Naturels Sensibles définie lors de la signature de la convention relative à la gestion du site ENS Doucier-Lac de Chalain.

### **6. ADMR : les ateliers numériques**

L'ADMR propose de mettre en place des ateliers numériques sur la commune de Doucier pour aider les personnes de plus de 60 ans à maîtriser l'outil informatique et les smartphones.

Le conseil municipal accepte et décide de mettre à disposition la salle du conseil municipal qui bénéficie d'une connexion internet.

### **7. Escalade : devenir des sites**

Madame le Maire avait adressé un courrier au conseil départemental sur la problématique du site d'escalade de Chambly.

Monsieur le Président du conseil département du Jura a confirmé qu'une réflexion était engagée pour proposer un nouveau dispositif impliquant une gestion partagée pour les acteurs concernés.

### **8. Highline : demande d'autorisation d'installation d'une Highline**

Madame le Maire présente la demande de l'installation d'une highline de 2 km entre le belvédère de Fontenu à Fontenu et le belvédère sur le Roche à Doucier.

Le conseil municipal donne son accord de principe à cette installation sous condition que la commune de Fontenu, la gendarmerie, la sécurité civile et la DDT service environnement et Jeunesse et Sport aient donné leur accord.

## 9. Comptes rendus des commissions communales et délégations

### a) Commission fleurissement

La commande de fleurs auprès de syndicat horticole a été faite ; Monsieur Banderier présente les devis de la société EGC de Publy suite à la réflexion engagée lors du dernier conseil sur la réfection des massifs. Après étude des trois devis, le conseil municipal décide de retenir le devis « bordures poteaux composite » d'un montant de 1524.17€TTC pour 2 massifs (pôle médical et place de l'ancien cabinet médical)

### b) Commission logement et bâtiment

L'autorisation d'urbanisme pour les travaux de toiture de la salle de l'avenir est accordée. Les travaux pourront commencer dès que possible.

Suite à sa visite du logement situé au 50 impasse de la Delaise, la commission bâtiment propose de changer les fenêtres et volets de deux des chambres qui sont d'origine, avant l'installation d'un nouveau locataire. Le conseil municipal donne son accord.

Suite à un courrier des locataires du 90 impasse de Delaise de mise en demeure d'entretien du logement, la commission bâtiment s'est rendue sur place le 17 décembre et a constaté : condensation dans une pièce, porte-fenêtre de la pièce à vivre est abimée, manque joint de carrelage dans la salle de bain, bouche de VMC absente, détecteurs de fumée enlevés par le locataire, un interrupteur HS. Le conseil municipal rappelle qu'un devis pour la réparation de la VMC avait été validé en mars 2023 ; l'artisan a repoussé plusieurs fois les travaux. Le conseil municipal décide que la VMC doit être réparée dans les plus brefs délais, que la porte fenêtre doit être changée en même temps que les huisseries du 50 impasse de la Delaise. Le locataire doit faire une déclaration à son assurance pour le dégât des eaux dans ces toilettes.

## 10. Questions diverses

a) Antenne relais : après avoir mené des études sur les différents lieux d'implantation proposés, seul celui vers les lagunes remplit un maximum des conditions imposées par le cahier des charges établis par le programme New Deal mobil; le conseil municipal valide cet emplacement.

b) Un état récapitulatif des aménagements et embellissement du village programmé par le conseil, est présenté pour faire le point.

c) Présentation des statistiques de fréquentation de l'antenne France Service de Doucier de 2024 : Sur 38 demie journée d'ouverture, 58 usagers reçus pour 68 démarches. Ces chiffres démontrent l'utilité de ce service.

d) Demande d'un emplacement pour l'installation d'une remorque truck pour la période estivale et d'un emplacement sur le marché communal : le conseil municipal refuse d'accorder un emplacement pour le food truck mais retient la candidature pour le marché communal estival.

e) Monsieur Roche propose de nettoyer les arbres à terre comme bois de chauffage pour sa résidence impasse des vernes ; il devra se mettre en rapport avec le garde forestier qui a en charge la gestion de la forêt communale.

f) Course cycliste La vache qui rit aura lieu le 25 mai

g) Clairevents39 propose d'organiser des marchés nocturnes en période estivale, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite, puisque le marché des producteurs est reconduit en 2025

h) Association Valentin HAUY du Jura a sollicité la commune pour installer un point de ravitaillement (avec toilette) sur la commune pour une rencontre en tandem le 14 juin 2025. Le conseil municipal propose le parking de l'école.

i) L'agent assurant l'APC étant absente pour raison médicale, la commune essaye de mettre en place un remplacement.

j) Repas des anciens : la date du 26 janvier est confirmée, le conseil municipal retient un des deux menus proposés par le restaurant La Sarrazine.

k) Des demandes de subventions ont été adressées par les restos du cœur et le secours populaires ; le conseil municipal décide de maintenir sa politique d'accorder des subventions qu'aux associations locales.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le secrétaire ;  
Didier Rouméas



Le Maire  
Nathalie ROUX

